

ALICE BEIGNEUX

Département de L'Indre

Document généré le jeudi 05 février 2026 à 16:25

Avis d'attribution n°1

Diffusion Internet	Version	Transmis	Publication	Visites	Retraits	Dépôts
web + alerte	Intégrale	05/02/26	05/02/26			

Diffusion Presse	Version	Transmis	Publication	Etat	Identifiant	N° Annonce
BOAMP	Intégrale					
JOUE	Intégrale					

Service : CP**Classification CPV :**Principale : **92512000** - Services d'archives**AVIS D'ATTRIBUTION****DÉPARTEMENT DE L'INDRE**

Marc FLEURET - Président du Conseil départemental
 Place de la Victoire et des Alliés
 SMGP
 BP 20639 - 36020 CHATEAUROUX CEDEX
 Tél : 00 00 00 00 00
 SIRET 22360001600016


L'avis implique un Accord-Cadre

Objet du marché	Restauration de documents d'archives pour la Direction des Archives départementales et du patrimoine historique
Référence acheteur	2025033ET034
Nature de la procédure	Services
Procédure	Procédure ouverte
Code CPV principal	92512000 - Services d'archives
	La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : OUI
Critères d'attribution	Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération 70 % : Valeur technique de l'offre 30 % : Prix
Procédures de recours	Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Limoges 1, cours Vergniaud 87000 Limoges Tél : 0555339155 - Fax : 0555339160 greffe.ta-limoges@juradm.fr

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

Référent pré-contractuel avant la signature du marché (article L551-1 du code de justice administrative français)

Référent contractuel jusqu'au 31ème jour suivant la publication de l'avis d'attribution (R 551-7 du Code de Justice Administrative)

Référent suspension dans les deux mois à compter de leur publication contre les actes détachables du contrat (article L. 521-1 du Code de justice administrative).

Recours pour excès de pouvoir dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision administrative concernée (article R.421-1 du Code de justice administrative).

Recours de plein contentieux dans les deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées ; dès la signature du contrat, le concurrent évincé n'est plus recevable à déposer un recours pour excès de pouvoir

Recours indemnitaire après demande préalable au pouvoir adjudicateur, dans le délai de déchéance quadriennale.

ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Valeur totale du marché (hors TVA)

Valeur : **266666.66** €

Lot 1 : Restauration de documents manuscrits, dactylographiés ou imprimés

Date d'attribution : 04/02/26

Nombre d'offres reçues : 2

Marché n° : 2025033 - **LA RELIURE DU LIMOUSIN** 175 IMPASSE DU TOUR Montant HT : **133 333,33** €

DE LOYRE 19360 MALEMORT

Le titulaire est une PME : OUI

Lot 2 : Restauration de documents graphiques et iconographiques

Date d'attribution : 04/02/26

Nombre d'offres reçues : 2

Marché n° : 2025034 - **LA RELIURE DU LIMOUSIN** 175 IMPASSE DU TOUR Montant HT : **133 333,33** €

DE LOYRE 19360 MALEMORT

Le titulaire est une PME : OUI

Renseignements complémentaires

Procédures de recours

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Limoges, 2 cours Bugeaud CS 40410 87011 Limoges cédex

Tél : +33 555339155 télécopieur : +33 555339160

adresse mail : greffe.ta-limoges@juradm.fr

SIRET : 17870005000010

Introduction des recours

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

Référent pré-contractuel avant la signature du marché (article L551-1 du code de justice administrative français)

Référent contractuel jusqu'au 31ème jour suivant la publication de l'avis d'attribution (R 551-7 du Code de Justice Administrative)

Référent suspension dans les deux mois à compter de leur publication contre les actes détachables du contrat (article L. 521-1 du Code de justice administrative).

Recours pour excès de pouvoir dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision administrative concernée (article R.421-1 du Code de justice administrative).

Recours de plein contentieux dans les deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de

publicité appropriées ; dès la signature du contrat, le concurrent évincé n'est plus recevable à déposer un recours pour excès de pouvoir

Recours indemnitaire après demande préalable au pouvoir adjudicateur, dans le délai de déchéance quadriennale.

Envoi le 05/02/26 à la publication

Il n'y a pas d'avis subséquents pour cet avis.

Marches-Publics.info V9.7